

Mentions légales

INFORMATIONS SUR LE PROPRIETAIRE DU SITE

Le propriétaire du site est :

**SOCIÉTÉ D'AVOCATS
INTER-BARREAUX**

MALESHERBES AVOCATS
SELARL au capital de 50 000 €
908 065 170 RCS LYON

/ BARREAU DE LYON

Robin PAILLARET
rpaillaret@mhbs.fr

/ BARREAU D'ANNECY

Clément BELLE
cbelle@mhbs.fr
Membre de l'institut
des Avocats Conseils
Fiscaux (I.A.C.F)

Chloé FAVRE-DUCHENE
cfavre@mhbs.fr

NOS ADRESSES

/ LYON (siège social)
55, rue Rabelais
69003 Lyon
Toque 418

/ ANNECY
25, rue Vaugelas
74000 Annecy
Toque 115

CONTACTS

+33 (0)4 50 11 67 45
contact@mhbs.fr
www.mhbs.fr

Le Cabinet **MALHESHERBES AVOCATS**

Société d'exercice libéral d'avocats inter-barreaux à responsabilité limitée au capital de 50.000 €

Dont le siège social est sis 55 Rue Rabelais - 69003 LYON

Et son établissement secondaire est sis 25 Rue Vaugelas – 74000 ANNECY

Inscrite au Barreau de LYON et au Barreau d'ANNECY

Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 908 065 170

N° de TVA intracommunautaire : FR 89 908 065 170

Mail : contact@mhbs.fr

Tel : 04 50 11 67 45

Le Cabinet MALESHERBES AVOCATS est habilité à fournir, dans les conditions prévues par la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 et le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, toutes prestations en matière juridique, fiscale et judiciaire.

Le Cabinet (les avocats associés et collaborateurs, ainsi que l'ensemble du personnel non avocat) sont soumis aux règles déontologiques instaurées par le Règlement intérieur national de la profession d'avocat (RIN) consultable à l'adresse :

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/reglement-interieur-national-de-la-profession-davocat-rin>

INFORMATIONS SUR L'EDITEUR DU SITE

Le présent site est édité par :

MALHESHERBES AVOCATS

Société d'exercice libéral d'avocats inter-barreaux à responsabilité limitée au capital de 50.000 €

Dont le siège social est sis 55 Rue Rabelais - 69003 LYON

Et son établissement secondaire est sis 25 Rue Vaugelas – 74000 ANNECY

Inscrite au Barreau de LYON et au Barreau d'ANNECY

Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 908 065 170

N° de TVA intracommunautaire : FR 89 908 065 170

Mail : contact@mhbs.fr

Tel : 04 50 11 67 45

Le directeur de publication est : Maître Clément BELLE

Toute réclamation concernant l'utilisation du site internet peut être adressée à l'adresse e-mail suivante : contact@mhbs.fr.

INFORMATIONS SUR L'HEBERGEUR DU SITE

L'hébergement de ce site est assuré par :

La société OVH

<https://www.ovhcloud.com/fr>

OVH SAS au capital de 10 174 560 €

RCS Lille Métropole 424 761 419 00045

Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France.

OBJET DU SITE

Le présent site a pour objet de présenter le Cabinet MALESHERBES AVOCATS et ses domaines d'activité.

REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE DU CABINET MALESHERBES AVOCATS

Titre professionnel : Avocat

Etat de l'Union européenne d'octroi du titre professionnel : France

MALESHERBES AVOCATS est une société d'avocats inter-barreaux inscrite au Tableau de l'Ordre des Avocats des Barreaux de LYON et d'ANNECY (France).

Les règles professionnelles (dans leur version applicable) sont notamment :

- Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ;
- Décret n° 91-197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat ;
- Décret n° 2005-790 du 12 juillet 2005 relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat ;
- Règlement intérieur national de la profession d'avocat ;
- Règlement intérieur du Barreau de Lyon ;
- Règlement intérieur du Barreau d'Annecy.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site et l'ensemble des éléments qui le composent, y compris le nom de domaine, la charte graphique, le logo, les textes, les commentaires, les photos, les vidéos, les marques, les graphismes, le concept, les illustrations, les images et tous autres signes distinctifs, sont la propriété exclusive du Cabinet MALESHERBES AVOCATS.

Les internautes ne sont en conséquence pas autorisés à reproduire ou à faire usage de quelque manière que ce soit, partiellement ou totalement, à titre onéreux ou gratuit, du site ni les éléments qui le composent, sauf accord préalable et écrit du cabinet MALESHERBES AVOCATS.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Cabinet MALESHERBES AVOCATS ne collecte aucune donnée personnelle sur l'internaute via son site internet.

Le site internet n'utilise pas de cookies permettant de stocker des informations personnelles sur l'internaute ou relatifs à sa navigation.

RESPONSABILITE

Le Cabinet MALESHERBES AVOCATS ne saurait être tenu pour responsable d'une inaccessibilité ou d'une difficulté technique affectant son site internet.

L'internaute est seul responsable de son accès à une connexion internet et doit prendre toutes les précautions appropriées afin de protéger les données qu'il communique au Cabinet MALESHERBES AVOCATS par voie électronique, via les coordonnées figurant sur son site.

MEDIATION

En cas de litige, tout client consommateur du Cabinet MALESHERBES AVOCATS peut adresser une réclamation au Médiateur de la consommation de la profession d'avocat, Maître Carole PASCAREL :

- Par voie postale à l'adresse :

Médiateur de la consommation de la profession d'avocat
180 Boulevard Haussmann
75008 PARIS

- Par mail à l'adresse : mediateur-conso@mediateur-consommation-avocat.fr
- Directement via son site internet en remplissant le formulaire de saisine (<https://mediateur-consommation-avocat.fr/contacter-le-mediateur/>).

La saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté de résoudre le litige directement auprès du Cabinet MALESHERBES AVOCATS, par une réclamation écrite.

Honoraires

Conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement intérieur national de la profession d'avocat, le Cabinet MALESHERBES AVOCATS fixe le montant de ses honoraires au terme d'une discussion libre et transparente avec le client, dans une convention d'honoraires écrite, selon les modalités suivantes :

- Les honoraires au temps passé : Les honoraires sont calculés en fonction du temps passé sur le dossier, selon un taux horaire préalablement convenu avec le client en fonction de l'intervenant. Le client peut obtenir à tout moment tout élément sur la situation de son dossier et les principales diligences accomplies.
- Les honoraires forfaitaires : Les honoraires sont convenus et définis à l'avance avec le client pour des actes précis et bien délimités. Aucun dépassement de l'honoraire forfaitaire convenu ne peut intervenir sans son accord préalable.
- Les honoraires de résultat : Les honoraires de résultat sont des honoraires complémentaires à un honoraire de base (forfaitaire ou au temps passé) et sont fixés soit forfaitairement, soit en fonction d'un résultat préalablement déterminé (gain ou économie réalisée).
- Abonnement : La convention d'abonnement juridique est un abonnement permettant aux entreprises de régler une somme forfaitaire périodique (mensuellement ou annuellement) afin d'être conseillées et assistées par le Cabinet. Elle a pour vocation d'établir dans la durée un véritable lien de confiance avec l'entreprise de manière à défendre au mieux ses intérêts de façon plus efficace et réactive. Conseils, prévention, modèles simples de contrat, réponses aux questions juridiques auxquelles sont soumises les entreprises, la convention d'abonnement juridique permet de bénéficier d'une assistance juridique et d'être accompagné au stade de la phase précontentieuse. Moyennant une somme forfaitaire annuelle définie avec le client et n'englobant pas les procédures contentieuses, le client bénéficie d'un accès aux services du Cabinet, de la réactivité et des compétences de nos avocats dans leurs domaines d'intervention respectifs.